



**OPERATION DE REQUALIFICATION
DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX**

CONSULTATION D'OPERATEURS

Pour le groupement d'Immeubles

8 rue Mauriac

75 rue des Faures

Dans le cadre de ses missions InCité vous propose à la vente, deux immeubles situés dans le périmètre de l'opération, pour la réalisation d'un programme de travaux défini par inCité, d'une part ; en vue de modes et conditions d'occupation également établis par inCité, d'autre part.

S'agissant d'une consultation groupée, le candidat acquéreur s'engage à se porter acquéreur des deux immeubles, 8 rue Mauriac et 75 rue des Faures.

IMMEUBLES OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. L'Immeuble, 8 rue Mauriac, en Site Patrimonial Remarquable (SPR) dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral le 18 février 2022.

1.2. Prix plancher de l'immeuble 8 rue Mauriac

Un prix plancher a été défini pour la vente de l'Immeuble, s'élevant à **SEPT CENT SOIXANTE MILLE EUROS** (760 000€).

1.3 L'Immeuble, 75 rue des Faures, en Site Patrimonial Remarquable (SPR) dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral le 18 février 2022.

1.4. Prix plancher de l'immeuble 75 rue des Faures

Un prix plancher a été défini pour la vente de l'Immeuble, s'élevant à **QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (470 000 euros)**

2.2 Déroulement de la consultation

Chaque immeuble fait l'objet d'un dossier de consultation distinct joint au présent document précisant notamment le programme à réaliser et les engagements à prendre sur chacun des immeubles.

La visite des lieux est obligatoire

Les dossiers complets de candidature doivent être déposés au siège social d'inCité, ou transmis par courriel.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces indiquées dans lesdits dossiers ainsi que l'engagement récapitulatif des 2 offres foncières joint au présent document.

Les offres devront préciser le montage opérationnel et juridique envisagé par le candidat pour réaliser les travaux et mettre en œuvre la programmation s'il est sélectionné et une fois la propriété de l'Immeuble acquise par lui. Les offres devront également préciser le nom du futur gestionnaire de l'immeuble.

Les dossiers incomplets seront exclus de la consultation.

2.2.1 Sélection de l'acquéreur

Les critères de sélection sont les suivants :

- Montant de l'offre foncière
- Cout des travaux projetés
- Montage juridique et opérationnel garantissant le respect des obligations au Cahier des charges.

- Qualité de la notice descriptive et qualité des réponses au regard des enjeux de la rénovation énergétique et du bâtiment durable.

Les dossiers complets seront présentés à une commission de cession présidée par la Ville de Bordeaux qui sélectionnera parmi les candidats le futur acquéreur.

2.2.2 Pièces jointes aux dossiers de consultation

- Etat des lieux/programmation
- Notice descriptive d'interventions envisagées
- Simulations OPAH

DECLARATION A FOURNIR LORS DE LA CANDIDATURE OFFRE GROUPEE

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance de ce Cahier des Charges de consultation, et des cahiers des charges concernant les immeubles sis 8 rue Mauriac et 75 rue des Faures dans leur intégralité, et accepte l'ensemble des obligations s'y rapportant, ainsi que celles qui découleront de l'acquisition desdits Immeuble du 8 rue Mauriac

Dans ces conditions, je me porte candidat pour acquérir

l'Immeuble 8 rue Mauriac au prix de € net vendeur, hors frais de notaires restant à charge de l'acquéreur.

et

l'Immeuble 75 rue des Faures au prix de € net vendeur, hors frais de notaires restant à charge de l'acquéreur.

Soit pour les deux immeubles, un prix global de € net vendeur, hors frais de notaires restant à charge de l'acquéreur.

A, le.....

Signature du candidat